

sion d'être sérieux. J'espère qu'il ne nous décevra pas, mais qu'il fera tout en son pouvoir pour veiller à la mise en application rapide du programme prévu dans cette déclaration.

Je suis heureux de souligner ses propres paroles lorsqu'il a déclaré que notre régime de sécurité sociale, en dépit de toutes ses lacunes, offrait un fondement solide sur lequel nous pouvons édifier. En disant cela, je pense notamment à l'importance de nos programmes universels. Je crois que sur ces bases nous pouvons ériger un régime de sécurité sociale convenable et satisfaisant.

Je veux dire aussi que je partage l'opinion émise par le ministre dans sa déclaration lorsqu'il a affirmé que le programme de sécurité sociale devait être un effort concerté, particulièrement entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.

De tout ce que l'on nous a présenté aujourd'hui, il y a seulement deux mesures que le ministre a dit «devoir entrer en vigueur rapidement». La première se rapporte aux augmentations à apporter aux allocations familiales. Nous nous réjouissons grandement de ce que le gouvernement soit revenu à sa position précédente au sujet de l'universalité. Je me rappelle très bien des critiques sévères que nous, néo-démocrates, avons dû essuyer il y a quelques mois de la part du ministre actuel du Travail (M. Munro) parce que nous avons voté contre le bill sur le supplément de revenu familial garanti à la dernière législature. Monsieur l'Orateur, je crois que c'est là l'un des votes négatifs les plus utiles que nous ayons jamais déposés. Nos efforts pour que cette monstruosité ne soit pas imposée au peuple canadien et l'élection d'un gouvernement minoritaire le 30 octobre 1972, ont maintenant entraîné la proposition voulant que les allocations familiales continuent d'être accordées universellement, tout en étant imposables, comme nous le prétendions à la dernière session, mais en vain, auprès du ministre actuel du Travail.

En d'innombrables occasions, j'ai défendu, comme l'ont fait mes collègues, le principe d'universalité, lui reconnaissant un réel mérite et l'avantage de nous lier dans une sorte d'unité sociale, de collectivité, contrairement à la division qu'entraînerait une évaluation des ressources ou des revenus. Voilà la position que nous avons prise l'année dernière. Je félicite l'honorable député qui a passé des coulisses au cabinet et qui propose maintenant un ancien projet amélioré, lequel prévoit l'universalité des allocations familiales et leur augmentation à \$20 par mois, sous réserve toutefois de les rendre imposables pour ceux qui en bénéficient afin que ceux qui jouissent de revenus élevés paient leur part au fisc.

Tout en approuvant cette hausse des allocations familiales et ce respect d'un important principe, je dois dire qu'à mon avis il faudrait que l'indexation s'applique à ces allocations tout comme nous l'appliquons à presque toutes les prestations de sécurité sociale. Je sais qu'au comité l'an dernier on a fait valoir qu'une faible augmentation sur un faible montant ne représentait pas beaucoup d'argent. Je pense, toutefois, que le principe a du bon. Tout comme dans le cas des pensions de sécurité de la vieillesse et autres prestations, nous estimons que les allocations familiales devraient être indexées. Je dis ici ce que j'ai déjà dit au sujet d'autres avantages, que l'indexation ne devrait pas seulement combler l'écart attribuable à la hausse du coût de la vie. Cette indexation devrait tenir compte de l'amélioration du niveau de vie qui se traduit dans des indices tels que la hausse des salaires ou l'augmentation du produit national brut.

Sécurité sociale

Je signale, monsieur l'Orateur, que du fait que les allocations familiales seront plus élevées et imposables, les impôts des provinces pourraient augmenter sensiblement. Si les allocations deviennent imposables et si les provinces basent leur imposition sur un pourcentage de l'impôt fédéral, les recettes provinciales pourraient en être beaucoup accrues. J'espère que, d'une façon ou d'une autre, cette formule s'aligne sur la conception que se fait le ministre de la collaboration fédérale-provinciale. Je suis heureux de le voir hocher la tête en signe d'affirmation. J'espère que les provinces emploieront cet argent supplémentaire, qui leur reviendra parce que les allocations familiales seront universelles mais imposables, à réaliser les améliorations qu'elles veulent apporter à leurs programmes de sécurité sociale.

Une autre chose dont le ministre a annoncé la réalisation prochaine concerne le Régime de pensions du Canada. Je me réjouis de la proposition visant à porter à \$7,800 par année à compter de 1975 le maximum annuel des gains ouvrant droit à la pension. Cela signifie qu'en 1975, ou une ou deux années plus tard, les pensions maximales sous le Régime de pensions du Canada pourront atteindre \$1,950 par année. L'initiative est excellente. Nous l'accueillons avec plaisir et il y a lieu de croire le ministre lorsqu'il précise que cela dépend du consentement des provinces. Je me réjouis de voir qu'il n'a pas parlé d'unanimité de la part des provinces, mais simplement d'un consentement. Nous accueillons également avec plaisir la proposition visant à supprimer le plafond de l'indexation sous le Régime de pensions du Canada, actuellement fixé à 2 p. 100. Je le répète, monsieur l'Orateur, même si je suis de ceux qui se réjouissent le plus de la déclaration du ministre, je tiens à ajouter qu'il ne suffit pas de se contenter de supprimer ce plafond, dont le résultat sera que les prestations du Régime de pensions du Canada n'augmenteront que proportionnellement à la hausse du coût de la vie. En réalité, les salaires augmentent plus vite que le coût de la vie. Le produit national brut augmente encore davantage. Il est temps de baser toutes ces formules d'indexation sur l'indice des salaires et sur le produit national brut et non seulement sur le coût de la vie. Le rapport sur les pensions aux mutilés de guerre recommande cette formule. Nous croyons qu'il faudrait l'adopter aussi dans d'autres régimes.

● (1440)

Lorsque le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) présentera un projet de loi tendant à enlever ce plafonnement, en d'autres termes, à permettre une indexation un peu plus élevée que 2 p. 100, j'espère qu'il en ira de même pour les retraités de la Fonction publique, de la GRC, des Forces armées et de tous les allocataires de pension en vertu de tout régime de pension du gouvernement.

Voilà les deux domaines assortis d'une promesse de mesures immédiates, savoir les allocations familiales et le Régime de pensions du Canada. Non seulement le ministre recevra notre appui et notre collaboration, mais nous insisterons auprès de lui pour voir à ce que cela se réalise rapidement. A quoi bon tant de paroles, de déclarations et de conférences de presse partout au pays alors qu'il faut de l'action.

Nous avons déjà démontré que si la majorité des députés veulent que ce genre de Parlement soit fécond, nous pouvons accomplir plus en trois ou quatre mois que parfois en trois ou quatre ans. Nous voulons cette sorte de collaboration de la part du Parlement et du ministre. Il faudrait